

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	35 (1947)
Heft:	735
Artikel:	La situation juridique de la femme suédoise : (suite et fin)
Autor:	E.V.A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266274

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La situation juridique de la femme suédoise

(Suite et fin.)

Est-il impossible à l'époux (qui est, dans la plupart des cas celui qui gagne ou, tout au moins, celui qui gagne le plus), de fournir les sommes nécessaires à l'existence de sa femme et de ses enfants, la femme doit aller d'abord consulter, à un bureau, une sorte de juge de paix, et, si cela ne suffit pas, elle va devant le tribunal. Les juristes suédoises voudraient arriver à créer des bureaux officiels de conseils matrimoniaux, où travailleraient des conseillers et des conseillères qui connaissent la vie pratique. L'existence de ces bureaux devrait être largement connue, et on devrait y avoir recours dans tous les conflits conjugaux. Il y a à Stockholm, actuellement, un bureau de conseils matrimoniaux, mais il est peu connu et la consultation n'est pas obligatoire.

En Suisse, c'est la communauté des biens, dans le mariage, qui est légale et coutumière et non pas la séparation des biens, comme le souhaiteraient les associations féminines. C'est seulement sur la base d'un contrat que la séparation des biens peut être spécifiée. En Suède, les époux sont exactement sur le même pied ; en cas de séparation ou de décès, chacun a droit à la moitié des biens. La femme a la libre disposition de son gain et de sa fortune.

En ce qui concerne les rapports entre parents et enfants, la puissance paternelle est exercée également par les deux parents, comme c'est le cas chez nous. Il y a cependant une différence, chez nous, en cas de divergence d'opinion, c'est la volonté du père qui prévaut. En Suède, on distingue deux domaines où peut s'exercer la puissance paternelle : celui des intérêts personnels de l'enfant, éducation, instruction, emploi des loisirs, choix de la profession, et le domaine financier, l'entretien matériel. Pour toutes les premières questions, les époux sont égaux et la volonté du père ne prévaut pas, tandis qu'il a à fournir ce qui est nécessaire à l'entretien matériel. Les organisations féminines suédoises désirent obtenir une modification sur ce point et actuellement, un projet de loi a été déposé devant le Parlement. D'après celui-ci, lorsque c'est nécessaire, la mère pourra avoir les mêmes droits que le père dans le domaine matériel et financier. Ce projet apporterait une sensible amélioration et, d'après nos informations, il a beaucoup de chances d'être adopté.

Nous nous sommes informée aussi de la situation de l'enfant illégitime. En Suisse, comme on le sait, on juge qu'une mère, qui a eu des rapports avec plusieurs hommes, n'a, à la naissance de son enfant, aucun droit à une indemnité d'entretien pour lui. Aussi que d'autres hommes entrent en ligne de compte, le père présumé est libéré de toute charge. En Suède, celui qui est présumé père est soumis à un examen du sang et, si cette preuve n'est pas complètement négative, il est considéré comme le père et obligé de pourvoir à l'entretien de l'enfant. Dans d'autres Etats, par exemple au Danemark, lors-

que plusieurs hommes peuvent être présumés père, ils supportent les frais de l'entretien de l'enfant, et il est intéressant de noter que chacun verse la somme complète, la mère ne touche naturellement qu'une des parts, tandis que les autres reviennent à un office de bienfaisance dont les buts sont analogues.

Nous avons enfin posé cette ultime question : le fait que les Suédoises jouissent depuis 25 ans de leurs droits politiques complets, est-il la cause de cette situation légale extraordinairement favorable? On nous a affirmé que c'est bien le cas. Voilà pour nous l'indication nette que, lorsque nous serons devenues des citoyennes complètes et responsables, nous parviendrons à éliminer du code, les injustices qui y subsistent à l'égard du sexe féminin.

E. V. A.

Anniversaire à la Section suffragiste de Neuchâtel

A la fin de juillet, la doyenne de l'Union pour le Suffrage de Neuchâtel, Mme Elisabeth JEANRENAUD, fêtera son 80ème anniversaire. Entrée en 1908 dans la société qui venait de se fonder, elle a été pendant 39 ans un membre zélé, toujours à l'œuvre, dévouée autant que modeste. Elle fut de longues années secrétaire de la section et c'est avec regret que le Comité vient d'accepter sa démission.

D'une belle culture littéraire et très sociale, Mademoiselle J. dirigea avec succès aux côtés de sa mère, un pensionnat de jeunes filles où plus de deux cents élèves se succéderont, profitant de son enseignement et lui en gardent encore maintenant une reconnaissance touchante.

Durant sa longue carrière, Mme J. a pénétré les domaines les plus divers et s'est vouée à toutes les nobles causes : que ce soit envers les faibles et les déshérités, pour la Croix-rouge, pour la protection des animaux, elle a toujours été prête à servir.

Nous désirons de tout cœur bénéficier encore longtemps de son esprit si lucide et de son inaltérable bonté et nous lui adressons nos vœux chaleureux de santé et de vie heureuse.

A. B.

Alcoolisme féminin à Genève

Résultat d'une enquête approfondie, cette étude ouvre des horizons plutôt sombres sur la question : Alcoolisme mondain, alcoolisme dans les couches populaires, se doute-t-on en général des ravages qu'il exerce ici ? Le long et sérieux travail, dont nous ne pourrons donner qu'un bref aperçu, montre clairement de quelle manière ce fléau agit. L'enquêteuse s'est munie de renseignements pris à de nombreuses sources ; elle a entre autres, envoyé un questionnaire à des médecins psychiatres, gynécologues, et elle a été en personne dans une série de bars et de dancing's de la ville pour se rendre compte de visu de la quantité d'alcool qu'y absorbe la jeunesse féminine. Ses observations à cet égard, lui ont montré que là ne réside pas le plus grand danger, vu les prix très élevés des boissons alcooliques. Mais il y a les

bars privés, les réunions mondaines, les teatooms mêmes et l'heure de l'apéritif : la mode s'en est implantée.

Si la jeune fille aisée cherche là un exaltant, celle d'un milieu modeste — et les femmes de tout âge — y cherchent l'oubli. Pour celles-ci, il y a les cafés.

Oubli des scènes familiales, très grande dépendance physique dans certaines professions, compétition certainement parmi les mobiles qui poussent à l'abus de l'alcool. Et qu'en résulte-t-il ? Des atteintes de l'oesophage, du foie, un affaiblissement de tous les organes prédisposés, la tuberculose ; et ce qui est très grave, les effets de l'alcool sur le foetus.

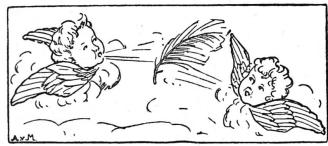
L'intoxication féminine, considérée dans ses effets sur l'entourage familial est particulièrement néfaste pour les enfants, qui vivent dans la crainte et la honte, sont souvent accablés toute leur vie. Le 35% des enfants internés sont nés d'alcooliques.

Que faire pour enrayer le mal ? Longtemps, il n'y a eu, pour lutter que les sociétés anti-alcooliques, puis ont été créées les dispensaires. Il faudrait appuyer ceux-ci financièrement. Autres suggestions : que le gain du mari soit suffisant, qu'on hausse le prix des boissons alcooliques, que l'enseignement dans les écoles soit à ce propos, plus scientifique que moral, qu'il y ait plus de films tels que « Poison », qui montre les dangers du whisky. En Suède, cette méthode est appliquée sur un grand pied, ainsi que l'usage de la radio, et en Amérique, on a des bars attrayants sans boissons alcooliques.

Aujourd'hui où la femme occupe une place de plus en plus importante dans la vie économique du pays, lutter contre l'alcoolisme féminin apparaît comme une tâche urgente.

M. L. P.

¹ Travail de diplôme présenté à l'Ecole d'Etudes Sociales par Mme S. Kupfer.



DE-CI, DE-LA

Même au Mexique. — La Chambre des députés du Mexique a voté à la quasi unanimité une modification à la Constitution qui permet aux femmes de voter dans les élections communales.

S. F.

Un conseil municipal composé uniquement de femmes.

Le Puy (A.E.P.) — Un Conseil municipal vient d'être élu en Haute-Loire, qui sera entièrement composé de femmes. Cette élection vient d'avoir lieu à la suite de la démission collective de la délégation municipale de la commune de Mazeyrat Crispina (canton de Langeac (Haute-Loire).

Le nouveau Conseil est donc composé de douze femmes, lesquelles se réuniront dimanche pour élire leur maire...

tre les peuples. Les femmes doivent combattre l'egoïsme humain, la passion et l'ignorance humaines. Elles doivent ranimer la dernière éthique d'humanité de notre espèce et doivent répandre autour d'elles du « Savoir et de l'Amour ». (A. Jeannet-Nicolet). B. G.

Publications requises dont le "Mouvement" rendra compte après les vacances

Elisabeth Seifert — *Le patron se retire*, roman — Ed. Jeheber.

Andrea Majocchi — *Veillées dans une clinique* — Ed. Jeheber.

Han Ryner — *La tour des peuples* — Ed. Mont-Blanc.

M. Loeffler-Delachaux — *Le cercle* — Ed. Mont-Blanc.

René Laforgue — *Talleyrand* — Ed. Mont-Blanc.

Conversations et évolutions spirituelles. — Ed. d'histoire moderne des religions.

Alfred Wild — *Portes du soir*, roman — Ed. des Trois Collines.

Henri Lefebvre — *Marx* — Ed. Trois Collines.

Paul Schmid-Amman — *Le catholicisme politique* — Ed. Labor et Fides.

Martin Niemöller — *Cellule 34* — Ed. Labor et Fides.

Alfred Werner — *L'Eglise et la bombe atomique* — Ed. Labor et Fides.

Cahiers Suisses — *L'école de nos périls* — Ed. La Baconnière.

Marguerite Sy — *Les joyeuses randonnées de la Sizaine des Sept* — Ed. La Baconnière.

La grande pitié des Suisses

Les journaux ont parlé du cas pitoyable de ces deux Suisses devenues yougoslaves par leur mariage en 1943, à qui une loi yougoslave vient d'enlever leur nouvelle nationalité ; ces

PHARMACIE M. MULLER & Cie

Place du Marché

CAROUGE - GENÈVE

Tél. 4.07.07

Service rapide à domicile

La MAISON des BELLES LAINES
et
des Sous-vêtements de qualité

Tout pour économiser LE GAZ
Cuisinières et réchauds derniers modèles Autocuiseurs - Grills "Melior" Marmites à vapeur

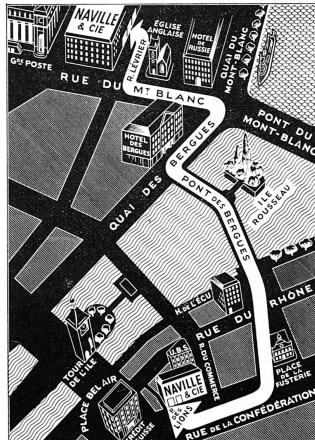
E. Finaz-Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

Mesdames !
Vous serez coiffées tel qu'il vous plaira au

Robert spécialiste
PERMANENTES - TEINTURES
BOURG-DE-FOUR 36 Téléphone 4.14.89

PORCELAINES - CRISTAUX COUTELLERIE SERVIR - BOYS

Louis KUHNE
6, rue du Rhône



A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme V. L. MENGZONE Solalite - Elégance

5% encompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Une Fortune Un Million!
RISTOURNE ET ESCOMPTE PAR LA ST-COOPÉRATIVE A SES SOCIÉTAIRES

Mesdames !
Pour vos fleurs **Hirt**

4, rue de la Fontaine - Genève
Téléphone 5.01.60

GRANDE MAISON DE BLANC

14, RUE DE RIVE Calicoes Angle Rue Verdaine

La Maison des bonnes qualités